



DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 3 avril 2025

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 25
Votants : 30

D25.046

L'an deux mille vingt-quatre,
le trois avril,
à 20 heures ,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 18 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude, FABRE Jean, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, FERNANDEZ Florence, RODIER Colette, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

Absents : RODRIGUES David (pouvoir à VALENTIN Denis), ANDRE-DECARSIN Sophie, LAFON Madeleine (pouvoir à FABRE Jean), BLANC Sébastien (pouvoir à MALZAC Claude), VALENTIN Christine, POUDEVIGNE Roger, POQUET Pascal, JACQUES Jérôme (pouvoir à ROCHOUX Philippe), DE SOUSA Guy (pouvoir à POURQUIER Jean-Paul).

M. Noël LAFOURCADE été nommé secrétaire de séance.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D25.046: ADMISSION EN NON-VALEUR DU BUDGET PRINCIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121.29, L 2311.1 et suivants, L 2312. 1 et suivants, L 2331.3,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

VU la demande d'admission en non-valeur transmise par le Monsieur le Comptable Public ;

Monsieur Philippe ROCHOUX, Vice-Président en charge de la Commission Finances, rappelle que les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la Collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par Monsieur le Comptable Public en charge du recouvrement.

Il précise qu'à l'issue de la fusion des Communauté de Communes la CC ALCT à récupérer les impayés correspondant aux factures d'eau de 2015, 2016, et 2017 qui était dû par Monsieur Simon ROOSEBROUCK pour un montant total de 278,33€ et que toutes les demandes de relance ont été effectués.

L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante dans l'exercice de sa compétence budgétaire. Elle est demandée par Monsieur le Comptable Public lorsqu'il a essayé par tous les moyens d'obtenir le recouvrement, en vain.

CONSIDERANT que le comptable certifie avoir émargé aux articles respectifs, les sommes indiquées sur l'état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ;

CONSIDERANT que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur, par l'assemblée délibérante, ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

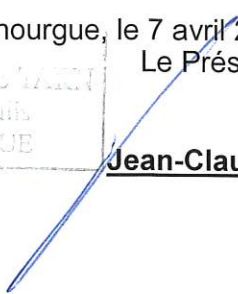
APPROUVE l'admission en non-valeur pour **un montant total de 278,33 €** correspondant à la liste des produits irrécouvrables ci-dessous, dressées par Monsieur le Comptable Public,

DIT que la créance de 278.33 € sera inscrite au compte budgétaire 6541 (créances admises en non-valeur).

Nature Juridique	Débiteur	Exercice	Titre	Objet	Montant
Particulier	ROOSEBROUCK Simon	2018	T-75520050	Facturation - Reprise Eau 2015	48,28 €
Particulier	ROOSEBROUCK Simon	2018	T-75520072	Facturation - Reprise Eau 2016	81,24 €
Particulier	ROOSEBROUCK Simon	2018	T-75520091	Facturation - Reprise Eau 2016	67,57 €
Particulier	ROOSEBROUCK Simon	2018	T-75520113	Facturation - Reprise Eau 2017	81,24 €
TOTAL					278,33 €

AUTORISE Monsieur le Président ou le Vice-président à signer ces documents et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 7 avril 2025,
Le Président,

Jean-Claude SALEIL

AUBRAC LOYOT ASSOCIATES
16, Quartier de l'Éclaircie
48500 LA CANOURGUE